

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROMOTEUR OU PROPRIÉTAIRE

--

EMPLACEMENT DU PROJET (Adresse, lots, secteur)

--

DESCRIPTION DU PROJET (Vente, fabrication, gestion, réparation, etc.)

--

DESCRIPTION DE L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR (Si applicable)

--

DESCRIPTION DES BÂTIMENTS À CONSTRUIRE OU EXISTANT SELON LE CAS ET LEUR UTILISATION (Modification proposé, ajouts etc.)

--

DESCRIPTION DES ÉQUIPEMENTS CONNEXES : (Antennes, stationnements, tours, enseignes, quai de chargement, etc.)

--

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES
(Modification demandées, dimensions, hauteurs, normes diverses ou usages particuliers)

N.B.

1. Joindre des croquis, esquisses ou plans du projet afin d'aider à la compréhension du projet et de la demande.
2. Les frais d'étude de dossier sont au montant de 500 \$ (non-remboursable) et si le conseil de la MRC accepte la demande, des frais supplémentaires de 1 500 \$ (si coûts réels excèdent 2 000 \$, facturation) par règlement modifiés seront exigés afin de couvrir les frais de publications légales nécessaires au processus de modification au zonage.
3. Le processus de modification prend en moyenne de 4 à 6 mois pour être complété, mais selon les circonstances ce délai peut être plus long.
4. Les modifications ou permis nécessaires au projet pour lequel une demande de modification au zonage est présentée ne peuvent être accordés qu'à la fin du processus soit à l'entrée en vigueur du règlement d'amendement.

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Signature

Date

Adresse postale

Téléphone

Télécopieur

Cellulaire